



PLAN D'ÉPARGNE GROUPE : Conseil de surveillance des FONDS COMMUNS de PLACEMENT

Le choix de la société de gestion, la surveillance et le contrôle de la gestion des Fonds Communs de Placement d'Entreprise du Groupe CASINO sont confiés à un organe, appelé **Conseil de Surveillance des FCPE**, qui regroupe paritairement des représentants du personnel et de la direction du Groupe.

Ce **CONSEIL DE SURVEILLANCE** s'est réuni le 1^{er} octobre 2010 à St Etienne afin de faire un point intermédiaire des différents fonds au 24 septembre 2010, en présence des gestionnaires NATIXIS INTEREPARGNE pour les fonds **CAS A, CAS D, CAS R, CAS S**, ainsi que pour le **PERCO** (plan d'épargne retraite collectif). Bien que le fond **EMILY 1** soit géré par la Société Générale, un calendrier prévisionnel a été présenté avec les différentes options pour les 10500 salariés qui sont concernés, vu l'arrivée à échéance du fond le 29 décembre 2010.

GESTION PAR NATIXIS : Performance des fonds :

APPELLATION DU FONDS	VALEUR DE LA PART		EVOLUTION au 24/09/10	Rappel PERFORMANCE dec 08/dec 09
	au 31/12/09	au 30/07/10		
CAS A (Actionnariat Casino)	33,42 €	36,84 €	+ 13,79%	+ 30,14 %
CAS D (Dynamique)	19,12 €	18,67 €	- 2,62%	+ 29,71%
CAS R (Régularité)	22,78 €	22,90 €	+ 1,05%	+ 13,78 %
CAS S (Sécurité)	20,91 €	20,96 €	+ 0,34%	+ 1,16 %

Quelques rappels :

VERSEMENTS : les salariés du Groupe ont la possibilité d'alimenter ces différents fonds, soit par l'épargne salariale (Intéressement – Participation), soit par des versements volontaires.

ABONDEMENT: le versement sur l'un des 4 fonds de l'intéressement (tout ou partie) éventuellement complété par des versements volontaires est **ABONDE** par l'entreprise dans les conditions prévues lors des NAO (abondement limité à 925 €).

Rappel: versement avant fin décembre 2010 pour en profiter.

PERCO : un accord négocié et signé par FO en 2009 a permis la création d'un **Plan d'Épargne Retraite Collectif**, qui permet au salarié de se constituer une épargne en vue de la retraite (sortie impossible avant la liquidation des droits à la retraite), et qui vient compléter l'offre du Plan d'Épargne Groupe.

PRECISIONS sur le PERCO:

Les versements pouvant être réalisés par le salarié pour alimenter le PERCO sont:

- Les versements volontaires (par chèque, prélèvements mensuels ou carte bancaire)
- Les primes d'intéressement
- Les versements au titre de la participation
- Les versements correspondants aux droits inscrits sur le compte épargne temps (CET – somme défiscalisée)
- Les transferts d'autres produits (sommes détenues dans le plan d'épargne ou la participation vers le PERCO)

Le salarié a le choix entre deux modes de gestion de son PERCO :

1. la **Gestion Automatique** (conseillé par FO), s'il souhaite bénéficier d'un mode de gestion spécifiquement adapté à l'épargne retraite, dans un fonds à compartiments appelé « NATIXIS HORIZON RETRAITE ». Très dynamique dans un premier temps, la gestion est progressivement sécurisée afin d'obtenir une réduction du risque au fur et à mesure que le collaborateur se rapproche de la date de son départ à la retraite.
2. la **Gestion Libre**, où chaque salarié fait lui-même ses arbitrages.

A ce jour, peu de salariés (644) ont effectué un versement... FO avait prévu ce peu d'engouement, la Direction n'ayant pas souhaité abonder les versements pour ce mode d'épargne. **C'est une de nos revendications** pour faire évoluer l'accord.

-
- Un point de conjoncture économique a été fait, avec quelques perspectives pour fin 2010 et début 2011... Selon les gestionnaires des fonds, les indicateurs sont meilleurs que prévus en zone euro, grâce aux bons résultats allemands ; cependant, il y a une accentuation des doutes sur la croissance mondiale et sur l'activité américaine, de sorte que l'environnement global est incertain.
 - Actuellement, le fonds CAS A se porte bien, après avoir énormément baissé en 2008 (tout comme les autres fonds), suite à la crise financière. C'est un peu plus difficile pour CAS D et CAS R, même s'ils ont retrouvé leur niveau d'avant cette crise. Seul le fonds CAS S (sécurité), indexé sur les taux d'intérêts, n'est pas à la hauteur du rendement escompté, avec une prévision de + 0,50 % pour 2010.
 - Concernant la participation, 70 % des montants distribués ont été investis.
 - Depuis début septembre, le salarié peut consulter et télécharger ses relevés de compte et avis d'opérations sur internet (www.interepargne.natixis.com) ; de même, 7 simulateurs sont proposés sur ce site, permettant aux salariés de se projeter et de se construire une épargne plus ajustée. Enfin, un *service vocal interactif en langage naturel* est désormais accessible en permanence à tous les salariés, en complément de la plateforme téléphonique, permettant un accès direct aux informations.

GESTION PAR LA SOCIETE GENERALE: fonds EMILY 1

RAPPEL : souscription volontaire en décembre 2005, avec une valeur de part à 10 €.

Valeur de part du FONDS EMILY au 31/09/2010 : **20,70 €** soit **+ 107 % d'évolution**.

- Les sommes épargnées seront **disponibles le 29 décembre 2010**. Suite à l'intervention et à la demande de FO, un bulletin d'interrogation sera envoyé le 20 octobre aux salariés porteurs de parts, qui leur proposera (*réponse avant le 14 décembre, sinon, transfert par défaut des sommes sur CAS S*)
 - Soit d'investir leurs parts EMILY 1 sur un ou plusieurs fonds du PEG Casino
 - Soit de demander le règlement de leurs parts (versement mi-janvier)
 - Soit de combiner ces deux options. *Le principe de précaution a été acté*

Principe de précaution : la consultation s'effectuant du 20 octobre au 14 décembre 2010, le versement sur mi janvier 2011, nous vous invitons à transférer les sommes sur CAS S et ensuite à procéder à un arbitrage entre les différents fonds. Ceci reste un conseil, à vous de voir.

Rappel, seule la plus-value réalisée sera soumise à la CSG et à la CRDS

**Pour une information juste, pour une action responsable,
Rapprochez-vous de vos élus FO casino, ils sauront vous aider.**

Le 5 octobre 2010